

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A20 – 2026

Portant délégation de fonction à Monsieur Didier ROUX

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Didier ROUX, sixième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Madame Céline LAFONT en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci,
- relevant de l'eau potable,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale de la Région de Villemur lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : Ressources humaines et des relations sociales, Finances, Achats et énergie, Relations usagers, Qualité et protection de la ressource, Assainissement collectif, Eau brute, Milieux aquatiques, Assainissement non collectif, Eaux pluviales et de ruissellement, Prospective, Démarche qualité, Numérique, Stratégie patrimoniale, Communication et relations institutionnelles, Coopération décentralisée ;

Article 2 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier ROUX, délégation est donnée à Monsieur Christian CROUX, septième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

